



Règlement chasse aux œufs Tropiquarium de Servion

Préambule

Le Tropiquarium de Servion organise une chasse aux œufs les samedis 19 avril et 26 avril 2025, à l'occasion de la fête de Pâques, dans l'espace extérieur de son parc animalier.

Dans ce somptueux parc de 1.4 ha en plein cœur du Jorat, seront cachés une centaine d'œufs de différentes espèces animales du Tropiquarium.

Les modalités de participation à ce jeu sont décrites dans le présent règlement.

La participation au jeu vaut acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée.

Participants

Le jeu est ouvert à tous les visiteurs du Tropiquarium.

Chaque enfant doit être accompagné d'un adulte.

Modalités de participation

Le paiement des entrées au Tropiquarium de Servion est obligatoire pour tous les participants à la chasse aux œufs. Chaque équipe doit en plus s'acquitter d'un droit de chasse de CHF 5.- par équipe (quel que soit le nombre et l'âge des personnes dans l'équipe).

La participation ne requiert aucune inscription préalable. Il suffit d'annoncer sa volonté de participer à l'entrée du Tropiquarium de Servion, de payer le prix d'entrée et le prix pour la participation à la chasse aux œufs, de se rendre au stand dédié à ça et d'y montrer le reçu du paiement pour la participation à la chasse aux œufs afin qu'il soit tamponné.

Le départ de la chasse aux œufs sera donné à 10h et elle prendra fin à 15h.

Les œufs sont cachés uniquement dans les espaces extérieurs du parc. Bien que les bâtiments restent accessibles pour les visiteurs, aucun œuf n'y sera dissimulé.



Il est strictement interdit d'entrer dans les espaces réservés aux animaux (enclos) ou aux employés du parc. Dans la volière et la serre tropicale, il est strictement interdit de quitter le chemin.

La chasse aux œufs doit se dérouler dans le respect des règles de bienséance (pas de bousculades...).

Le parc du Tropiquarium de Servion étant un espace de partage convivial et familial, il est demandé à chaque participant de respecter ce lieu et de ne pas dégrader le site.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès et d'évincer toute personne dont le comportement troublerait le bon déroulement de la manifestation.

Le stand dédié à la chasse aux œufs se trouve dans le vivarium.

Pour des raisons pratiques, les enfants sont invités à ramener leur propre panier ou sac pour y placer les œufs.

Une accréditation de « Gardien d'animaux sauvages » décrivant un set d'œufs prédéterminé sera attribué à chaque équipe au stand de la chasse aux œufs. L'accréditation montrera des photos des œufs à trouver et les noms des animaux auxquels ils appartiennent.

Un exemple de chacun des œufs à trouver sera exposé au stand de la chasse aux œufs, pour que les participants puissent voir les œufs qu'ils devront trouver.

Toutefois, dès qu'une équipe a trouvé les œufs décrits sur son accréditation de Gardien d'animaux sauvages, elle peut se présenter à l'entrée pour acheter une nouvelle accréditation.

Gain

Chaque équipe remportera un sachet d'œufs en chocolat si elle rapporte le set d'œufs prédéterminé qui leur aura été attribué au stand de la chasse aux œufs.

En bonus, un œuf différent des autres par la couleur sera caché. L'équipe qui trouvera cet œuf bonus pourra l'échanger contre un lot particulier, en plus du prix reçu en échange du set d'œufs prédéterminé.

Pour permettre à chaque équipe de trouver les œufs indiqués sur leur accréditation, il est impératif que chaque équipe ne prenne que les œufs indiqués sur son accréditation. Les œufs en surnombre ne pourront de toute façon pas être échangés contre un gain.



Remise des lots

Les lots seront remis directement aux participants en échange des œufs qui sont indiqués sur leur accréditation.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Le Tropiquarium de Servion se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente.

Responsabilités

Chaque enfant est sous la responsabilité de ses parents ou d'un autre adulte responsable.

Le Tropiquarium de Servion ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un éventuel incident.

Report ou annulation

Le Tropiquarium de Servion se réserve le droit de reporter ou d'annuler la chasse aux œufs en cas de force majeure et de modifier le présent règlement sans préavis : toute modification aura un effet immédiat.

Le Tropiquarium de Servion ne saurait être tenue pour responsable si ce jeu devait être modifié ou annulé quelle qu'en soit la raison.

Acceptation du règlement

La participation à la chasse aux œufs du Tropiquarium de Servion entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des points du présent règlement sera privé de la possibilité de participer à cet événement, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

Parc zoologique spécialisé



en espèces tropicales

Le règlement sera disponible :

- sur le site du Tropicarium de Servion, <https://www.tropicarium.ch/actualites/>
- sur la page Facebook du Tropicarium de Servion, <https://www.facebook.com/TropicariumServion>
- sur la page Instagram du Tropicarium de Servion, https://www.instagram.com/tropicarium_de_servion/

Droit à l'image

Tous les participants autorisent gratuitement le Tropicarium de Servion à prendre des vidéos et des photographies de la chasse aux œufs et à les utiliser sous forme de publications sur les le site internet, les réseaux sociaux et tout autre matériel promotionnel du Tropicarium de Servion.

Tropicarium de Servion
le 28.03.2025

Tropicarium de Servion

Route des Cullayes 7 / CH - 1077 Servion
Tél. 021 903 52 28 / info@tropicarium.ch
www.tropicarium.ch